

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**HISTOIRE DE LA VIDEOGRAPHIE ET DU CINEMA**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 05 03 08 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 09 juillet 2014,  
sur avis conforme du Conseil général**

# HISTOIRE DE LA VIDEOGRAPHIE ET DU CINEMA

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de cerner les grands courants de l'histoire du cinéma et de la vidéographie depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, de les situer dans le temps et d'en différencier les styles et les auteurs.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la vidéographie,

- ◆ produire un court exposé argumenté;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Histoire de la vidéographie et du cinéma	CG	A	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
<b>Total des périodes</b>			<b>60</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les grandes étapes de l'histoire du cinéma et de la vidéographie, des circonstances de leur apparition et du développement des techniques spécifiques depuis leur création jusqu'à nos jours ;
- ◆ d'évoquer l'impact des techniques de l'image et du son sur l'évolution de la société occidentale ;

- ◆ de mettre en perspective l'influence des grands courants d'expression artistique sur l'histoire et les techniques du cinéma et de la vidéographie.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

- ◆ d'identifier les grandes étapes de l'histoire du cinéma et de la vidéographie depuis leur origine à nos jours ;
- ◆ d'identifier les grands courants de l'histoire du cinéma et de la vidéographie et d'en citer les principales caractéristiques et les principaux messages véhiculés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la clarté et la précision du propos,
- ◆ sa capacité à la contextualisation historique,
- ◆ le niveau de son sens critique.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.